

Prérogatives publiques communales sur les débits de boissons

OBJECTIFS

- Connaître l'importance de la licence pour un exploitant de fonds de commerce
- Apprécier les nécessités d'une demande de licence
- Appréhender le contenu d'un dossier de demande de licence
- Savoir contrôler le respect de la réglementation de santé publique
- Mettre en œuvre les nouvelles règles issues de la loi du 20 décembre 2007

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Utilisation des formulaires pour un dossier type
- Echanges de cas
- Examen des réponses contentieuses – jurisprudence civile

PUBLIC

- Agents municipaux en charge du développement économique
- Services généraux, réglementation

DATES :
21 MAI 2010
30 NOVEMBRE 2010

DURÉE : 1 JOUR

TARIF : 565 euros HT

PROGRAMME

Le régime juridique de la vente de boissons

- Les catégories légales
- Les autorisations de vente
- L'impact communautaire

Les débits de boissons : ouverture ou création du point de vente

- Champ d'application de la licence
- Les conditions de localisation et protections
- Les conditions de personnalité du demandeur
- Les obligations de vérification

Le fonctionnement du point de vente

- Configuration de l'établissement et législations parallèles
- La conformité de l'ouverture
- Le fonctionnement temporaire
- Le transfert
- La fermeture

Les contrôles : les responsabilités des services municipaux

Les obligations de contrôle

- Le contrôle administratif préalable
- Le contrôle administratif en cours d'exploitation
- Les divers pouvoirs de police
- Le sort des activités annexées

Les sanctions

- La mise en œuvre des poursuites et sanctions pénales
- La mise en œuvre des poursuites et sanctions administratives
- La mise en œuvre des poursuites et sanctions civiles
- La responsabilité de la commune